



Le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide

Comment maintenir les activités traditionnelles d'élevage et de maraîchage du marais Audomarois, tout en préservant le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du territoire ?

C'est l'objectif du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du marais Audomarois depuis sa création en 2016. Impulsé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et piloté par la CAPSO en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, et le Syndicat de Gestion et d'Aménagement des eaux de l'Aa (SMAGEAA), le programme permet aux agriculteur-rices d'échanger, de proposer et d'expérimenter des solutions conciliant le développement d'une agriculture rémunératrice et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités. Il repose sur l'échange et la construction

commune d'un programme d'action. Le but ? Permettre aux agriculteur-rices de continuer à produire à un niveau équivalent tout en adoptant des pratiques moins impactantes pour le milieu.

Le PMAZH vise aussi, et c'est l'objectif de ce livret, à promouvoir les initiatives en faveur de l'agroécologie portées par les partenaires et les habitants du territoires.

« Quand tu as envie d'essayer des choses, tout seul c'est risqué. Alors le fait d'avoir le groupe et d'être soutenu, ça aide. »

| Un agriculteur engagé dans le PMAZH

Comment ça marche ?

Le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide se décline en plusieurs actions, entre le volet maraîchage et le volet élevage. Le PMAZH intègre à la fois des actions individuelles et des actions collectives, ces dernières étant primordiales pour permettre le partage d'expériences, la diffusion et la création de savoirs.

Pour le maraîchage :

- Des expérimentations collectives et individuelles sur la régulation biologique des ravageurs pour diminuer l'utilisation de pesticides : implantation de bandes fleuries pour attirer les insectes, implantation de nichoirs, utilisation de pesticides moins impactant pour la faune ;
- Un travail collectif sur des techniques de maraîchages sols vivants basées sur les processus naturels liés au sol et à sa fertilité ;
- Des ateliers d'auto-construction d'outils.

Pour l'élevage :

- Un travail collectif sur le pâturage pour la valorisation des prairies humides, par la compréhension des processus écologiques à l'œuvre, avec pour objectif l'autonomie fourragère des éleveur-euses (Patur'Ajust) ;
- Des accompagnements individuels pour la gestion technico-économique de l'exploitation (audit, calcul des marges brutes...);
- Des accompagnements à la diminution de l'utilisation de produits antiparasitaires avec un groupement de vétérinaires.

D'autres actions peuvent être accompagnées et mises en place selon les besoins des agriculteur-rices.

Vous souhaitez en savoir davantage sur le PMAZH ; une des actions vous intéresse et vous aimeriez intégrer le programme ? Contactez le Parc Naturel Régional des Marais d'Opale : info@parc-opale.fr



Pourquoi s'engager dans le PMAZH ?

Des questionnements sur ses pratiques, une envie de tester de nouvelles choses tout en étant accompagné, la volonté de mieux maîtriser son système de pâturage, le souhait de trouver des alternatives viables pour diminuer l'utilisation d'intrants, la crainte des réglementations à venir concernant l'usage de produits phytosanitaires... Autant de raisons évoquées par les agriculteur-rices pour s'engager dans le PMAZH.

L'accompagnement technique proposé par les différents partenaires du programme offre un appui aux agriculteur-rices dans leur transition. Les pratiques agroécologiques sont des moyens et solutions pour maintenir l'agriculture et préserver la zone humide. Il s'agit de « piloter la nature » plutôt que d'aller à son encontre.